

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-93

Date de la convocation : 16/11/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le vingt trois novembre deux mille vingt trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : M. Dominique DANNAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : FONDS COMMUN POUR L'AIDE A LA RENOVATION DU PATRIMOINE BATI ANCIEN :
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/21 du Conseil Communautaire du 07/04/2022 adoptant la convention avec la Région sur le fonds commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission Rénovation du patrimoine bâti ancien lors de sa séance du 08 novembre 2023.

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Cout du projet TTC	Montant éligible	Subvention	Part Com Com	Part Région	Part CD08
	08 310 MACHAULT	Toiture	Rénovation d'une toiture amiantée	22 521.73 €	2 640 € (20€TTC/m²)	2 640 €	880 €	1760 €	/
	08 400 GRIVY LOISY	Murets	Rénovation du muret d'habitation	1 650 €	1 650 €	825 €	412.5 €	412.5 €	/
	08 400 CONTREUVE	Toiture	Rénovation d'une toiture amiantée	61 200 €	19 400 € (20€TTC/m²)	6 000 €	2 000 €	4 000 €	/
				85 371.73 €	23 690 €	9 465 €	3 292,5€	6 172,5€	/

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT